

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et Stationnement – Interdiction de circulation et de stationnement place Zarautz du dimanche 14 au lundi 15 juin 2026.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU l'organisation d'un triathlon scolaire par l'USEP et le CNP Triathlon de Pontarlier, à la piscine Georges Cuinet, au parc des Ouillons le lundi 15 juin 2026,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 - Interdiction de stationnement

Du dimanche 14 juin 2026, 19 h 00 au lundi 15 juin 2026, 17 h 00, le stationnement sera interdit à tout véhicule à l'exception des véhicules et des bus des participants au triathlon :

- parking de la piscine Georges Cuinet : sur les places de stationnement situées entre la piscine et le gymnase Lafférière.

ARTICLE 2 – Interdiction de circulation

Lundi 15 juin 2026, de 6 h 00 à 17 h 00, la circulation sera interdite à tout véhicule à l'exception des véhicules de secours et d'intervention et des organisateurs :

- place Zarautz : sur la voie de circulation située entre le « local plongeur » et ce jusqu'à la piscine Georges Cuinet ainsi que sur les voies desservant le parc des Ouillons et celles situées en bordure du Doubs à hauteur du point Episode.

ARTICLE 3 -

Les panneaux d'interdiction de stationnement et de circulation qui découlent du présent arrêté seront mis en place par les agents de la DVEP.

.../...

ARTICLE 4 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur DVEP, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Pontarlier, le 8 juin 2026

- 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police
- 1 ex. DVEP
- 1 ex. Service des Sports
- 1 ex. organisateurs
- 1 ex. Pompiers
- 1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Jean-Louis GAGELIN